L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 21 AOUT 1875. 48me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 21 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Par Placide J. Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—terrains nus et améliorés de grande valeur, vis à vis des casernes.

Par Placide J. Spear, au No 32 de la rue St. Charles, entre les rues Commune et Gravier—à 6 heures du soir, 2000 lots de livres divers; également, montres en or bijouterie, coffre-fort, installation du magasin, &c.

Les Dettes de Ville.

Nous revenons souvent sur sujet parce que c'est, en effet, le sujet capital de nos discussions municipales. Tant qu'il ne sera pas décidé dans un sens favorable aux intérêts des contribuables, il n'y aura rien de changé dans la situation de nos affaires, les économies administratives, si fortes qu'elles soient, ne pouvant par elles-mêmes procurer le soulagement dont on a besoin. On s'en aperçoit aujourd'hui plus que jamais et bien que nous ayons applaudi aux efforts de nos autorités de ville pour améliorer la situation, ces efforts ont été impuissants quant au résultat général. Nous le disons de nouveau et nous ne cesserons de le dire jusqu'à ce qu'une solution soit acquise: ce n'est pas une buche de paille qui nous gène, c'est un fardeau immense, c'est une montagne qui nous écrase, montagne de dettes, d'intérêts et de taxes, qu'il ne faut pas ménager ou ratisser avec des mains timides, mais qu'il faut attaquer par la base et faire crouler sur ses fondements mal assis.

Nous voyons avec plaisir que la question, sans être résolue marche cependant vers une décision rapide, sous l'action continue de l'Union des propriétaires. Dans sa dernière séance, le comité exécutif de cette Union a passé une résolution portant que la dette de la ville de la Nlle-Orléans, ayant atteint l'énorme chiffre de $22,812,000 avec un intérêt annuel de $1,465,000, que les contribuables ne peuvent payer, il est urgent de prendre à ce sujet des mesures libératrices. En conséquence, le comité Exécutif central devra voter en septembre prochain sur les divers plans pour le règlement de cette dette.

C'est là, ce qu'on appelle, toucher le vrai point de la difficulté, sans équivoque et sans hésitation. Le monstre, le vrai monstre, est signalé, et non-seulement on veut l'attaquer de face, mais encore le dompter et le terrasser de manière à ce qu'il ne soit plus pour personne une cause de terreur ni même d'inquiétude.

Une pareille détermination, tout énergique qu'elle puisse paraître, nous rassurerait fort peu, si l'Union des propriétaires, agissant avec timidité et incertitude, ne possédait pas les connaissances nécessaires à la solution d'une question de cette gravité. Mais nous voyons dans ses délibérations et dans sa marche que le procès est instruit et qu'elle en poursuit le règlement avec la fermeté qu'inspirent la raison et le droit.

Le Dr Thebaut, dont les travaux et la sagacité ont été jusqu'ici pour l'Union d'une utilité précieuse, a démontré, par une argumentation qui lui fait honneur, qu'aucune des émissions de bons de ville, depuis une certaine époque n'était légale excepté celle des bons des Water-Works, et l'émission des bons des premiers chemins de fer, sur laquelle le peuple avait voté antérieurement à cette émission. Le point de droit a donc été par lui on ne peut plus clairement signalé et la solution est là qui se présente et qui s'impose avec une puissance de logique irrésistible.

On aura beau répondre que les tribunaux locaux ne ratifieront pas cette manière de voir. Nous dirons que cela n'est pas prouvé d'abord ; ensuite, que ces dettes seront attaquées devant des Cours qui n'ont rien eu à démêler avec nos affaires locales, et que la question, en dernier ressort, sera jugée par la Cour Suprême des Etats-Unis. Or, devant ce tribunal, les émissions illégales de bons fondront comme la glace devant le soleil, et il n'en restera rien.

Nous avons déjà parlé de cette solution qui coupe court à tout et qui nous reporterait, en matière de finances municipales, à la situation de 1864, alors que toute la dette de ville ne dépassait pas $7,400,000 environ. Peut-être à cela, l'équité nous imposerait-elle le devoir d'ajouter un million pour représenter les bons dits de circulation, mais ce serait tout. Nous croyons que la ville, bien et économiquement gouvernée, pourrait aisément supporter ce reste de liquidation qui, chaque année diminuerait d'une manière sensible sous la plus-value progressive d'un assessement rentré dans les limites naturelles et justes envers tous les propriétaires.

Quelques-uns de nos lecteurs nous ont fait observer que nous avions antérieurement suggéré un plan de réduction qui aurait pesé, sans distinction, sur la dette entière en lui donnant pour valeur capitalisable celle que les bulletins financiers de la Bourse lui donnent chaque jour. Cela est vrai, nous avions émis, en premier lieu, cette manière de solution, à une époque où tout était confusion encore dans les idées et les projets de réforme, à une époque aussi où les détenteurs de bons de 1852 et autres, ne disaient rien et ne paraissaient pas vouloir séparer leur cause de la cause commune de tous les créanciers, ce qui nous étonnait, car nous connaissions leur droit aussi bien qu'aujourd'hui. Mais tout a changé depuis quelque temps : les créanciers de la première consolidation n'entendent pas être sacrifiés aux conséquences des saturnales financières qui ont fait si souvent gémir les honnêtes gens depuis 1864, et ils ont intenté, pour se défendre, un procès dont l'issue n'est guères douteuse, issue contre laquelle personne ici, n'aura rien à dire et à laquelle nos autorités de ville devraient se soumettre d'avance, car ce procès peut être un procès libérateur en même temps qu'une terrible leçon pour les agioteurs passés et à venir. Cette leçon leur fait besoin.

Beaucoup de gens ont cru tout d'abord en voyant la réduction des dettes de l'Etat qu'on pourrait aussi faire subir la même réduction aux dettes de ville. Oui, cela eut pu se faire si toutes les classes de créanciers y eussent consenti. Mais il suffit d'une seule opposition pour faire crouler l'expédient. Ce qui était possible avec l'Etat, ne l'est pas avec la ville. L'Etat n'avait ni dettes privilégiées ni dettes de consolidation.

La première dette de l'Etat était celle de 1832 ($125,000) pour l'achat de terre de l'hôpital de Charité, dont $25,000 sont encore dûs.

La seconde dette fut l'émission de $500,000 en faveur de la compagnie du chemin de fer de Nashville en 1837. L'Etat doit encore $441,000 sur cette émission.

La troisième dette fut la souscription de l'Etat pour un cinquième du capital social des divers chemins de fer ou routes plancheyées, le tout s'élevant à $4,100,000 ; sur quoi $1,992,000 ont été payés. $2,100,000 de ces bons restaient dûs à l'époque de la conversion Kellogg.

La quatrième dette fut une émission de $750,000 de bons pour secours au Trésor de l'Etat en 1853. Aucun de ces bons n'a été retiré, si ce n'est par la conversion.

La cinquième dette fut une émission de $529,000 de bons en 1857 pour le fonds des Ecoles Publiques.

La sixième dette fut une émission de $136,000 de bons pour représenter le capital des terres vendues du séminaire et pour payer la dette envers cette institution.

Nous ne comptons pas ici les dettes provenant des fonds avancés à certaines banques parce que ces banques en répondent et que l'Etat n'a pas à s'en inquiéter.

Tous ces restes de dettes, contractées avant la guerre, allaient à quatre millions tout au plus, et aucune obligation n'était garantie ni par des lois constitutives ni par des lois spéciales. Cela explique le succès de la loi de conversion. Les porteurs de ces quatre millions en bons ont dû y souscrire comme les porteurs de bons qui ont été émis plus tard par le gouvernement radical. Aucune loi n'ayant fait de réserve pour aucune série, aucune loi n'ayant fait d'exception ou de faveur pour aucune émission, il s'en est suivi que tous les créanciers de l'Etat, se trouvant sur le même pied de légalité sinon de respectabilité, ont dû subir ce qu'ils ne pouvaient empêcher.

Cette différence capitale entre les deux dettes ne permet pas les opérations que le Conseil de ville a faites ou qu'il veut faire. Il ne pouvait pas affermer les quais aux conditions de payement par lui offertes; il ne peut affermer les waterworks pour en recevoir le prix en titres contestés; il ne peut proposer son plan de loterie avant l'issue des procès et il ne pouvait écourter les intérêts dûs légitimement aux sept millions provenant de l'ancienne dette. Mieux eut valu les payer entièrement et ne rien donner aux autres; ou bien encore, mieux eut valu ne payer personne pour ne préjuger aucune de ces questions de droit qui ne sont pas de sa compétence.

L'Union des propriétaires a parfaitement saisi cette distinction entre les dettes de ville; elle a tout de suite compris que la ville avait tout à gagner au succès judiciaire des porteurs des anciens bons et cette perspective a été la base de la démonstration faite par le Dr Thébaut ; elle est aussi la raison pour laquelle l'Union s'est opposée à la ferme des waterworks, payables en bons illégaux et dont la validité est contestée. Ce ne serait pas là un payement. Ce serait un abandon gratuit de la plus belle propriété de la ville et de la seule qui donne un revenu ou qui devrait donner un revenu, si elle était gérée d'après les errements de l'ancienne compagnie.

Nous n'avons rien à dire ici de l'offre faite par une compagnie de New-York relativement aux waterworks, si ce n'est que cette offre augmenterait les obligations de la ville loin d'en éteindre une partie, ce qui est le but du Conseil. Nous n'avons pas foi non plus dans les borne-fontaines pour éteindre les incendies sans l'intervention des pompes à feu. Si le système est bon, pourquoi n'est-il pas mis en pratique dans les villes du Nord et à New-York même où opère la compagnie en question ?

Nous n'approuvons pas mieux la proposition du juge Lea quant au payement de la dette. Le juge Lea prépare, dit-on, un bill pour la prochaine session de la Législature, bill d'après lequel l'intérêt ne dépasserait pas $450,000 pour la première année, mais pour s'élever, dès la troisième, à $700,000 et au-dessus, avec un capital de 15 millions quand nous pouvons le faire réduire par les Cours à 7 ou 8 millions avec un intérêt d'environ $500,000 et décroissant chaque année au lieu d'augmenter. Comme on le voit, il n'y a pas de comparaison à établir entre ces divers plans et le procès commencé contre la légalité de certaines dettes.

L'Union des propriétaires nous semble avoir compris toutes ces distinctions et ces différences et nous en augurons très favorablement pour l'avenir.

LE CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.—Nous apprenons avec satisfaction que la compagnie s'est mise à l'œuvre, sans perdre de temps, pour faire construire la première partie du chemin de fer projeté. Des contrats ont été passés avec le major S. L. James pour niveler et déblayer toute la ligne du chemin, d'Alexandrie à Mansfield, dans la paroisse De Soto. Les travaux sur la seconde partie de la ligne, de Mansfield à la frontière du Texas, ne seront commencés que lorsque la compagnie aura décidé quel sera le point où la ligne aboutira.

Il a été convenu que les souscripteurs au capital-actions dans les paroisses Rapides, Natchitoches et De Soto auront le choix d'acquitter le montant de leurs souscriptions soit en argent soit en travail, aux termes et conditions convenues entr'eux et l'entrepreneur, le major James.

Les travaux vont commencer immédiatement car nous apprenons que 300 hommes vont partir ce matin, samedi, avec l'outillage et les provisions nécessaires. Cette première expédition sera suivie, d'ici à quinze jours, par une seconde troupe d'environ 250 travailleurs.

La compagnie a le droit d'augmenter le nombre des hommes jusqu'à mille, mais elle ne le fera qu'autant que les personnes favorables à l'entreprise à la Nouvelle-Orléans et dans les paroisses susmentionnées répondront avec promptitude et libéralité à l'appel qui leur est fait pour accroître le chiffre des souscriptions.

Les souscripteurs sont invités à réaliser leurs souscriptions au bureau de J. Eustis, notaire, et les personnes qui n'ont pas encore souscrit et qui sont en faveur du projet sont priées de donner immédiatement leur signature.

Nous nous référons à nos observations précédentes sur l'importance de la ligne projetée pour le commerce de la Nouvelle-Orléans et pour la propriété foncière.

LES RÉCOLTES EN LOUISIANE.—Nous lisons dans le *Democrat*, d'Alexandrie :

Toute la surface de la terre est noyée par l'eau et la pluie, et les champs vastes et pleins de promesses de la paroisse sont inondés et forment un grand lac. Nous ne savons quand cela finira. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de dommage sérieux causé aux récoltes, bien que le coton doive souffrir si nous continuons à avoir un pareil déluge d'eau. Notre récolte de coton est parfaite et la meilleure de beaucoup qu'on ait eue depuis la guerre, dans la paroisse Rapides, et il n'y a pas de chenilles pour la dévorer, mais si le déluge continue ce sera tout aussi mauvais. Tous les travaux agricoles sont interrompus et il n'y a qu'une cessation prompte des pluies qui puisse nous soulager ou nous sauver.

COLLÉGE DU MONT STE-MARIE.—Nous avons déjà annoncé que Mr Ernest Lagarde, l'un des professeurs de ce collége devait repartir de la Nouvelle-Orléans dans les premiers jours de septembre avec les élèves qu'on voudrait bien lui confier. La réouverture des classes doit avoir lieu le 6 septembre. Ce collége est situé à Emmettsburg, dans le comté Frederick, Maryland, à 50 milles de Baltimore. La location est on ne peut plus salubre. Un grand nombre de louisianais y ont fait leur éducation avant la guerre et le collége n'a rien perdu de ses anciennes traditions. Un corps nombreux de professeurs est chargé de l'enseignement qui est complet dans toutes les branches. Nous recommandons vivement le collége d'Emmettsburg aux familles qui désirent envoyer leurs enfants hors de la Louisiane. On pourra se procurer tous les renseignements chez Mr R. Beltran, 101 rue Vieille Levée.

OPÉRATION DES HÉMORRHOIDES AVEC LE GALVANO-CAUSTIQUE.—Nous avons reçu du docteur Y. R. LeMonnier un intéressant compte-rendu d'une opération accomplie avec succès par lui à l'aide du galvano-caustique, pour l'ablation des hémorrhoides. L'opération a eu lieu le 12 septembre 1874, en présence de plusieurs médecins et étudiants en médecine.

LA REPRÉSENTATION DU CLUB DRAMATIQUE LOUISIANAIS.—On verra par un avis inséré dans nos colonnes que par suite d'une cause majeure, la représentation que le Club dramatique louisianais devait donner ce soir, samedi, à l'Opéra, est renvoyée à lundi prochain.

DÉMÉNAGEMENT.—Nos lecteurs verront par une notice insérée plus loin que MM. Hoffman, Marks & Cie., encanteurs, ont transféré leur établissement dans leur nouvelle et vaste salle de vente de la rue des Magasins Nos 29 et 33 et de la rue Gravier 94 et 96, où ils seront toujours charmés de recevoir leurs nombreux amis. Nous regrettons beaucoup que ces messieurs quittent notre voisinage où ils donnaient lieu à un mouvement encourageant. Mais la rue Gravier n'est pas loin d'ici et nous espérons toujours avoir de leurs nouvelles aussi fréquemment que par le passé.

—Comment, un duel à cinq pas, au pistolet de tir ! vous n'avez pas de honte ?
—Eh bien ! où est le danger ?
—Comment, où est le danger ?
—Vous n'avez donc pas lu le procès-verbal ?
—Oui.
—Eh bien, alors, vous avez dû voir qu'il n'est écrit nulle part que les pistolets seraient chargés !

La fête champêtre au profit des inondés.

La fête champêtre qui doit avoir lieu, demain dimanche 22 août aux Fair Grounds, au profit des inondés français, attirera, certainement, des milliers de visiteurs. Sans parler du but éminemment charitable de l'entreprise, nous pouvons dire que le programme offre tous les attraits propres à séduire les personnes en quête de distractions. Il n'y aura pas une minute qui ne soit employée par quelque amusement d'un genre sérieux ou comique. Le programme détaillé que nous publions à la seconde page, donne l'emploi du temps heure par heure.

Le programme spécial des courses suffirait seul à attirer la foule, et la course aux bagues sera certainement une nouveauté appréciée. Nous donnons le nom des cavaliers engagés.

Mais une des principales séductions de la fête sera le plaisir d'être servi par les gracieuses mains des dames et demoiselles qui ont généreusement offert leur concours au comité général d'organisation présidé par Mr. Ernest Mérilh, de la maison Rochereau. Nous pouvons assurer que les consommations seront de première qualité.

La grande tombola qui sera tirée dans la salle occupée par les dames comprend plus de cent lots et nous pensons que les billets qui seront vendus 25 cents se placeront rapidement.

La fête sera terminée par un grand bal dans une bâtisse spéciale et un feu d'artifice, digne de l'occasion, sera tiré à neuf heures.

Les souscriptions en Louisiane au profit des inondés français.

Le président du comité a reçu hier, par l'intermédiaire de Mr le vicomte d'Abzac, consul de France, la lettre suivante de Mr le duc Decazes, ministre des affaires étrangères de France, accusant réception du premier envoi de quinze mille francs, fait le 13 juillet dernier sur le montant des souscriptions déjà recueillies pour les inondés français.

Ministère des Affaires Etrangères—Direction des Fonds et de la Comptabilité.

Versailles, le 3 août 1875.

Monsieur Félix Limet, président du Comité de souscription pour les inondés du Midi de la France.—La Nouvelle-Orléans.

Monsieur, J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 13 juillet dernier, et à laquelle se trouvait jointe une traite de 15,000 francs, représentant le produit de souscriptions recueillies, en faveur des inondés de nos départements du Midi, par le Comité qui s'est formé à la Nouvelle-Orléans, sous votre présidence et avec le concours de Mr le Vte. d'Abzac, consul de France, à l'effet de venir en aide aux victimes du récent désastre.

Je vous remercie, Monsieur, d'avoir bien voulu prendre la direction de ce mouvement charitable, et je vous prie d'être, auprès des membres du Comité que vous présidez, ainsi que de tous les donateurs, l'interprète des sentiments de vive gratitude du Gouvernement français : le nombre si considérable des personnes qui ont répondu à votre généreux appel, témoigne éloquemment des sympathies qu'ont éveillées, dans votre ville, les souffrances de nos populations du Midi.

Je me suis empressé de transmettre au Comité central chargé de la distribution des secours le montant des offrandes que vous avez bien voulu m'adresser : aussitôt que la liste nominative des souscripteurs me sera parvenue, par vos soins, des mesures seront prises pour qu'elle soit insérée dans les colonnes du Journal Officiel.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

DECAZES.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Comité Central Démocratique.

Le comité central de l'Etat s'est ajourné hier soir après avoir affirmé l'unité démocratique en adoptant les résolutions suivantes :

1. Résolu, que le comité juge inopportun de convoquer une convention, parce qu'il n'y a pas de nécessité en ce moment.

2. Résolu, que ce comité, quand le moment sera venu, convoquera une Convention DÉMOCRATIQUE d'Etat pour désigner les candidats et pour donner à tous les éléments opposés au radicalisme l'occasion de se joindre au parti national démocratique dans la campagne électorale de 1876.

Ces résolutions qui démontrent la sagesse et le patriotisme du comité central ont été présentées par l'honorable Eustis et adoptées à l'unanimité.

Gallophobie et charge à fond de train contre le duel.

Il est un rédacteur *Know Nothing* employé dans les bureaux du *Republican* qui a voué une haine implacable à tout ce qui est français ou descendant de français.

Pourquoi cela ? C'est un mystère.

Ce rédacteur *Know-Nothing* fait à l'*Abeille* l'honneur de lui en vouloir tout particulièrement, et plusieurs fois il lui est arrivé, dans ses plus violents accès de *gallophobie*, de déclarer avec un sérieux imperturbable que la langue que nous écrivons est une langue morte.

C'est sans doute afin d'afficher ouvertement son mépris pour cette pauvre langue morte, qu'il se permet, lorsqu'il se hasarde à faire quelques citations, d'estropier le français avec le même sans façon qu'il estropierait, le cas échéant, le latin, le grec ou le sanscrit.

Le *gallophobe* du *Republican*, dans le numéro d'hier matin de ce journal, écrit un article furibond contre les français en général, parce qu'ils sont assez niais pour croire à l'honneur et qu'ils se battent quelquefois en duel lorsqu'ils y sont absolument forcés par une insulte grave.

Ce rédacteur, naïf autant que *gallophobe*, prétend que le duel à l'épée est une plaisanterie qui se termine toujours par un déjeuner ou un dîner. Continuant sur ce ton badin, il ajoute que deux français, après s'être traités mutuellement de misérable,—il écrit ce dernier mot ainsi, *mecseerable*,—vont sur le pré, reçoivent une égratignure au bras et se réconcilient chez le restaurateur le plus proche en faisant sauter le bouchon d'une demi-douzaine de bouteilles de vin de Champagne.

Nous ne ferons pas au rédacteur *gallophobe* de l'organe officiel l'injure de lui demander s'il a jamais *posé*, l'épée à la main, devant un autre homme ; nous savons que ses principes ne le lui permettent pas, car tout bon chrétien, lorsqu'il reçoit un soufflet sur la joue gauche doit tendre la joue droite, et les rédacteurs du *Republican* sont tous de bons chrétiens; mais, nous nous hasarderons à lui demander, si, par hasard, il a jamais vu une épée, ou s'il a lu quelquefois la chronique des duels à l'épée qui ont eu lieu tant en France qu'en Louisiane ?

On pourrait croire que non d'après ce qu'il écrit.

C'est surtout contre Paul de Cassagnac que tonne le rédacteur du *Republican*, au sujet de son affaire récente avec Rochefort.

Voici en substance ce qu'il en dit et ce qu'en ont dit, d'ailleurs, le *Times* et le *Bulletin*, qui font chorus, par exception sur ce point.

"Un certain Granin, matamore bonapartiste ayant lancé à la tête de Mr. Rochefort les injures les plus grossières et ayant manifesté le désir de le tuer comme un chien enragé, a reçu de ce dernier un cartel qu'il a fini par décliner, parcequ'il lui était proposé un duel sérieux qui ne se serait pas terminé par un déjeuner."

Voilà comment trois de nos confrères d'outre-Canal écrivent l'histoire!

Qu'ils nous permettent de relever quelques inexactitudes.

D'abord, Mr Paul de Cassagnac s'appelle Granier et non pas Granin ;—mais, ceux qui professent tant de mépris pour la langue française ne daignent pas s'occuper de l'orthographe des noms ;—ensuite, il n'a pas décliné le cartel de Rochefort, il l'a au contraire accepté. Ce sont ses témoins qui ont refusé les conditions extraordinaires de Mr Rochefort ; c'est-à-dire, un duel au pistolet à cinq pas ; pensant avec raison que cela équivaudrait à peu près au suicide des deux combattants. En effet, c'est presque le duel Japonais,—qui consiste à s'ouvrir le ventre et à défier son adversaire d'en faire autant.

Ils ont fait une contre proposition, offrant un duel à trente pas avec des pistolets rayés, chacun des combattants ayant la faculté d'avancer de cinq pas et de tirer à volonté; ce qui était aussi meurtrier, mais ne mettait pas les combattants dans le cas d'être tués tous les deux.

Les amis de Mr Rochefort ont refusé, en déclarant que leur principal persistait à demander que la distance fut de cinq pas. L'un d'eux a ajouté que Mr Rochefort étant nerveux désirait se battre à une courte distance pour égaliser les chances.

C'est alors que l'un des témoins de Mr de Cassagnac, le prince de Wagram, a répliqué par ce mot sanglant: "C'est justement parce Mr Rochefort est trop nerveux que nous refusons le duel à cinq pas, il pourrait tirer avant le commandement."

Voilà les faits tels qu'ils sont. Ce que nous en disons est pour l'information de nos confrères d'outre-Canal, qui avaient fait fausse route, n'ayant sans doute pas lu le procès verbal signé par les témoins des deux parties, qui a été reproduit, il y quelques jours, dans l'*Abeille*. Nous ne perdrons pas notre temps à relever toutes les erreurs grossières commises par eux au sujet de celui qu'ils appellent le "*Matamore Bonapartiste*."

Il est bien entendu que nous ne nous faisons pas le panégyriste de Paul de Cassagnac, qui, d'ailleurs, n'en a pas besoin.

Disons maintenant quelques mots en passant au sujet du duel.

Nos confrères jettent feu et flammes contre le code d'honneur; ils l'appellent un reste de la barbarie et crient à pleine voix que celui qui se bat en duel est un assassin, etc., etc. C'est presque de l'enfantillage!

Le *gallophobe* du *Republican*, dans son article d'hier matin, déclare que les usages américains adoptés dans le *Far West* sont bien préférables. Deux ennemis, dit-il, s'abordent franchement dans la rue, échangent plusieurs coups de pistolet et .... tuent généralement deux ou trois passants qui n'ont rien à voir absolument à la querelle.

Ce n'est pas de l'assassinat cela, c'est une *vendetta*, une rencontre; le duel seul est de l'assassinat!

Il est vraiment extraordinaire que l'on puisse tenir un pareil langage, c'est raisonner par l'absurde!

Nous ne sommes certes pas l'apologiste du duel et nous ne prétendons pas que l'on doive décerner un prix Monthyon à ceux qui se battent quand l'occasion s'en présente; mais nous maintenons que tant que les hommes ne seront pas des anges et des saints, ils auront des passions, et par conséquent des querelles; alors puisqu'il en est ainsi, nous préférons les voir se battre loyalement, à armes égales, en n'exposant que leur propre vie, que de les voir se tirer des coups de pistolet à tort et à travers dans la rue, sans aucune règle et sans se soucier de la vie des passants.

Il nous semble que c'est logique.

Maintenant, c'est un fait notoire que sur dix cartels envoyés il y a huit affaires arrangées par les témoins, ce qui n'arrive jamais quand on laisse deux hommes livrés à leurs propres inspirations et sans conseils.

Sous ce point de vue le duel n'est-il pas à tout prendre, un bien plutôt qu'un mal?

Le code d'honneur a certaines règles invariables qui placent les deux adversaires sous le contrôle des témoins. Ceux-ci ont des pleins pouvoirs; ils ont l'avantage d'être de sang froid, parce qu'ils ne sont pas intéressés directement dans la querelle et ils jugent avec plus de calme, par conséquent, le pour et le contre de toute affaire.

Certainement, rien n'est plus affreux qu'un duelliste de profession, c'est-à-dire un homme qui fait métier de ramasser des querelles en se fiant sur ses talents de spadassin. Un pareil individu doit être traité comme un animal féroce, comme un chien enragé; mais un homme n'est pas un duelliste de profession parce qu'il s'est battu une fois et même deux fois en duel, et c'est encore moins un assassin, si se trouvant placé dans certaines circonstances, il a eu le malheur de tuer un homme pour défendre sa propre existence.

Les journaux parlent depuis quelques jours d'une querelle entre deux familles dans un comté de l'Illinois qui a coûté déjà la vie à vingt-sept personnes.

Si dès le début le différend eut été réglé selon le code d'honneur, il est possible qu'un homme eut été tué, mais vingt-six autres existences eussent été épargnées.

Nous nous sommes laissé entraîner à écrire cet article à la suite des nombreuses tirades dont sont émaillées depuis quelques jours les colonnes du *Times*, du *Bulletin* et du *Republican*.

Ces tirades sont trop outrées pour avoir aucune valeur sérieuse. Il y a beaucoup à dire contre le duel ; seulement, nos confrères nous permettront de leur dire qu'ils s'y sont mal pris.

Nous prétendons maintenir ceci simplement: que le duel est un mal nécessaire, comme le sont beaucoup d'autres maux dont notre petit globe terraqué est affligé.

Encore une victime.

Un jeune homme du nom de Paul Fronstic, s'est fourvoyé hier matin, vers cinq heures, dans un des trop nombreux bouges de la rue Conti, entre Bourgogne et Remparts, séduit par les charmes d'une certaine Mary Francis, couleur. C'était un pigeon, et Mary l'ayant remarqué du premier coup d'œil, l'a *plumé*.

Dépouillé de $95 en billets de banque et de plusieurs chèques pour $1200, Paul Fronstic jure, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendra plus.

La police est sur les traces de la voleuse et il est probable qu'elle sera arrêtée, parcequ'elle est fort connue, mais ce serait vraiment un miracle si l'argent était retrouvé.

Un steamer en fer pour la protection du port de la Nouvelle-Orléans.

Nous apprenons que le Bureau des assureurs de la Nouvelle-Orléans fait construire à Wilmington, Etat du Delaware, un steamer en fer pour la protection de notre port.

Ce steamer aura cent vingt-deux pieds de longueur sur vingt-deux de largeur et douze de profondeur.

Il sera construit de façon à ce qu'il n'y ait pas un pouce de bois à bord qui soit exposé; autrement dit, tout sera en fer ou recouvert d'une plaque de fer.

En cas d'incendie ce steamer sera précieux. Il pourra aborder sans danger pour ainsi n'importe quel bateau en flammes et le trainer au milieu du fleuve.

Sa vitesse sera considérable et il sera pourvu d'une pompe de marine de Blake prenant l'eau directement dans le fleuve, avec deux mille pieds de tuyaux et des extincteurs Babcock très puissants.

Le Bureau des assureurs a eu là une idée heureuse et nous le félicitons de son initiative.

Société littéraire de St-Vincent.

Nous sommes invité par la société littéraire de St-Vincent à assister à une représentation théatrale qui sera donnée demain soir, à sept heures et demie, à la salle St-Vincent.

Diamants trouvés.

L'agent Deveraux de la police de sureté, a rapporté avoir trouvé,—on ne dit pas où,—des bijoux appartenant à Mr. Caze navette, demeurant rue Villeré No 274, entre Esplanade et Bayou, qui avaient été volés le 25 du mois dernier et qui sont évalués à $500.

TEMPERATURE.—20 août 1875.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
A. M..........	79	26
M..........	82	28
P. M..........	85	29
P. M..........	80	27

LE PROCÈS DU COLONEL BAKER.—Nous lisons dans un journal parisien :

Le procès du colonel Baker avait attiré hier aux assises de Croydon une foule si considérable qu'il fallut faire venir cinquante policemen de plus pour maintenir l'ordre.

Après la lecture de l'acte d'accusation commencée à dix heures et demie, un interrogatoire très minutieux de miss Rebecca Dickinson, qui a répondu d'une manière très convenable, très ferme et sans la moindre hésitation, et du colonel Baker, qui a déclaré d'une voix ferme ne pas être coupable, et après les plaidoiries de Mr Parry pour l'accusation et de Mr Hawkins pour la défense, le juge, Mr Brett, a commencé son résumé à quatre heures et demie. Il a fait connaître au jury les dispositions de la loi dans le cas d'attentat contre la pudeur; le jury n'aura pas de difficulté, a dit le juge, à arriver à une conclusion, le seul fait de mettre la main sur le corps d'une femme ou de l'embrasser contre sa volonté étant indubitablement un attentat ; et lorsque, en outre, le prévenu porte la main sous la robe et sur le bas d'une femme, il ne peut exister de doute sur ses intentions. Quant à la grave accusation de tentative de viol, avant d'arriver à une conclusion, le jury doit d'abord être convaincu, d'après l'évidence des faits qui lui ont été soumis, que le défendeur était décidé à la possession de miss Dickinson malgré elle et quelle que pût être sa résistance.

Le résumé de Sa Seigneurie n'a pas pris moins d'une heure.

Le jury ayant déclaré le colonel Baker coupable seulement d'attentat contre la pudeur, le défendeur a été condamné à un an d'emprisonnement, à 12,500 fr. d'amende et aux frais.

Un correspondant écrit :

Le colonel semble atterré, et deux manifestations en sens contraire se produisent dans l'auditoire. Chose étrange: ce sont les dames qui montrent le plus d'intérêt et de sympathie en faveur du condamné.

☞ Les temps d'économie forcée ne conviennent guères au commerce de meubles, commerce qui, quelque restreint qu'il soit, a toujours le luxe pour base. Mais au magasin de Mr Jos. Hubbard, à l'angle des rues Remparts et Perdido, vous trouverez les meubles utiles et solides et surtout les meubles à bon marché. C'est donc là qu'il faut aller pour faire des économies, si l'on veut monter une maison, ou renouveler son ameublement. Le choix y est abondant et les conditions sont des plus libérales.

—L'autre soir, dans une réunion d'hommes de lettres, l'ami Charles Monselet soutenait, avec son esprit habituel et contre l'opinion générale, qu'une femme pouvait parfaitement garder un secret.

Et comme on le poussait vigoureusement pour savoir lequel ?

—Celui de son âge, parbleu ! répondit l'auteur des *Oubliés et des Dédaignés*.

—33—

Le déclin.—Au déclin de la vie, la constitution est assaillie d'infirmités pour lesquelles les "Hostetter's Stomach Bitters" sont le meilleur de tous les remèdes. Le renouvellement des forces est le moyen le plus sûr de résister à la maladie, et il est particulièrement nécessaire dans une période de la vie où l'affaiblissement de l'énergie vitale rend le système moins apte à résister à ses attaques. La chaleur que ce tonique stimulant répand dans les veines attiédies de frisson, la fermeté qu'il rend aux membres tremblants sous le poids de l'âge, le prompt soulagement qu'il procure dans des maladies qui sont si communes au déclin de la vie, en font pour les vieillards et les infirmes une bénédiction inestimable. Parmi les témoignages relatifs à l'excellence de ce remède, que les propriétaires reçoivent sans cesse, beaucoup viennent de gens avancés en âge qui parlent sans mesure de ses qualités préventives et toniques.

Décédé hier, à 6 heures 10 minutes, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, MARIE ANTOINETTE DE PALERNE. L'enterrement aura lieu aujourd'hui à 10 heures précises. Le convoi partira de la résidence de son frère, L. A. Barjac, No 34 rue Esplanade. Les amis et connaissances des familles Barjac et Dromel sont respectueusement priés d'y assister sans autre invitation.

Club Dramatique Louisianais.—Pour cause majeure et imprévue la représentation complimentaire de ce Club est renvoyée du samedi 21 août au lundi 23 août à 7.45 P. M.
Toutes places déjà réservées seront valables pour ce jour.
Par ordre de A. L. TISSOT, Président.
J. RENÉ SARRAZIN, Secr taire. 21août—1f

Société Française de Bienfaisance de Jefferson.—Les officiers et les membres de cette société sont cordialement invités à donner leur concours, en faveur de la grande Fête Champêtre qui aura lieu au Fair Grounds le DIMANCHE, 22 août, au bénéfice des inondés du Midi de la France.—On compte sur la présence de tous les sociétaires,
Nouvelle-Orléans, le 20 août 1875.
DOMQ. POCHELU, président.
L. GRÉGOIRE, Secrétaire. 21 août—

Association des fabricants de Cigares.—Les membres de cette Association ayant payé l'assessement de 2 cts sont appelés à se réunir SAMEDI 21 août à 3 heures P. M. précises au No 79 rue Gravier.
Par ordre du comité d'arrangement,
21août—1f J. RENÉ SARRAZIN.

Mount St-Mary's College,
Emmittsburg, Maryland.

La réouverture des classes de ce collége aura lieu le 6 septembre 1875. Mr Ernest Lagarde, un des professeurs du collége, partira de la Nlle-Orléans vers les premiers jours de septembre avec les élèves qu'on voudra bien lui confier.
S'adresser chez Mr R. BELTRAN,
21aout—1som 101 rue Decatur.

Changement de local.
HOFFMAN, MARKS & Co,
Encanteurs, Négociants Commissionnaires et Jobbers en Marchandises Sèches, Habillements, Lingerie, "Notions," &c., &c.,
ont transféré leur salle d'encan à leur vaste magasin neuf,
Nos 29 et 33 de la rue des Magasins, et Nos 94 et 96 de la rue Gravier,
où ils seront heureux de recevoir leurs nombreux amis. 21août—3f

Perdu,
DANS les chars de la rue de l'Esplanade, ou (côté de la rue Claiborne) un médaillon d'or, contenant un portrait de femme et deux portraits d'enfants.
Il sera payé une récompense à qui le remettra au bureau des Abattoirs—Chambre 5, Cour de Gallier—rue Carondelet. 21août—3f.

Demande de maison.
ON désire prendre à loyer, à dater du 1er septembre, une maison située dans le Deuxième District, ayant un salon, une salle à manger, trois chambres à coucher, une cuisine et une chambre à domestique. Le loyer ne doit pas être de plus de $35 par mois.
S'adresser (en disant où se trouve la propriété) aux initiales A. H., P. O. Box. No 1510.
21 août—3f

CONSULAT DE FRANCE
A
LA NOUVELLE-ORLEANS.
11 Rue Saint Louis, de 11 heures à 3 heures.

Toute pièce destinée à recevoir la signature du Consul doit être déposée 24 heures d'avance.
Les droits de chancellerie sont payables au moment où on dépose les pièces.
Conformément à l'Art. 23 de la Loi du 27 juillet 1872, sur le Recrutement de l'Armée, le Consul invite les Français âgés de 20 à 40 ans, à se faire inscrire au Consulat. Ceux qui ne le font pas sont considérés comme insoumis, et passibles de peines sévères, ainsi que leurs complices, (parents, femmes patrons, &c.)
Les Français ne résidant pas en Louisiane, peuvent se faire inscrire dans les Agences Consulaires près desquelles ils demeurent.
Il invite aussi les familles ou les amis des Français qui viendraient à décéder dans l'arrondissement consulaire de la Nouvelle-Orléans (Louisiane, Mississipi, Nord de la Floride, Arkansas, Alabama, Missouri et Texas) à donner avis du décès au Consulat.
Des informations sont demandées sur les personnes suivantes :
Auclair, Louis—Astrua, Paul Lucien—Artue, Dominique—Aubel Vve, née Philippine Coquet—Bachelier, Claude—Battendier, Alexis—Barbot, Alexis—Barre, les enfants de Désiré—Baron, Mme Vve—Bertrand, Hubert—Bonnoton, Marie Barbe—Bonhomme, Jules Stanislas—Bordenave, Paul—Bouquey, Baptiste—Castaigne, Théodore—Chavanne, Antoine—Cassagne; Mathilde—Carol, Justin—Corne, François—Chauvel, André—Coulon, Marie—Choulaux, Jean—Courrier, Mr—Couvère, Mr—Contejean, Pierre Henri—Cussy, Louis Frédéric—Dalibé, Mlle Louise—Daniel, Louis—Decker, Henri—Durand, Joseph Victor—Dur, Antoine Eugène—Estampes, Abel—Faber, George—Faucon, F. M.—Fourtané, George—Gallois, les époux—Gardon, Louise—Gentet Georges Alphonse—Gregory, Joseph—Guénaut, les époux—Gros, Pierre—Guigonet, Paulin—Herpèche, Gaston René—Hervé, Alphonse—Hezeau, François Louis—Jacquet, Jean—Keilwasser, Georges—Klein, Frédéric—Kniffer, Justin—Lafarge, Victor ou Jules—Laboutelaye, Joséphine—Laguena, Martial—Lapeyre, Jean—Langa, Sylvain, Marie, Charles—Lévy, Charles—Lasalette, Jean—Latenlaire, Jean Entrebe—Lavigne, Mme Isaac—Le Borgne, Vincent—Le Boul, Eugène—Lœvf, Philippe—Legrand, Jean—Lehman, Henri—Lepori, Séraphin—Leprince—Théophile—Lizan, Dominique—Lilou Peïon, Jean—Levêque, Stanislas—Maloz, Louis—Mariotte, Noël René—Mariotte, Melissa—Mariotte, Joseph Noël—Marsondet, P. Martin, Simon—Martin, Bruno—Mocquet, Mme Victor—Mothe, Mde—Nassoy, Louis—Neirengarten, Jules—Ouvrar, Wm.—Pérès, Auguste—Peyronnet, Albert Guillaume—Pierrot, François—Philbert, Sylvain Jean—Piganiol, la famille—Ponsan, Dominique—Portal Jean Pierre—Passette, Antoine—Quévrement, Frédéric Charles—Ruess, Martin—Rambosson, Barthélemy—Régnier, Prosper—Rémy, la famille—Renard, Mme, née Motard—Renard, Joseph Boniface—Rigal, Joseph—Rousseneau, Bernard—Sevelinge, Claude—Stacton Wm. ou F. Merdrinlac—Storelli, Mme Ve. née Verdier—Talbot, Wm. Fielding—Tatin, François Marie—Tessou, Jean-Baptiste—Trésal, Manrox François—Thiebaut, Alphonse—Tojague, Mme. Vve née Vignes—Valain, Louis Ambroise—Valenconi, Louis.
Ce 19 août 1875.
Le Consul de France gérant,
19août— VICOMTE PAUL D'ABZAC

Fabrique du Sud.
Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1875.
Citoyens de la Nlle-Orléans et de la Louisiane,—J'établis en ce moment, une fabrique de chaussures. Je ne vous demande que votre patronage. Je m'engage à vous contenter, sous le rapport de la modicité des prix et de la qualité des matériaux, mieux que ne pourrait le faire aucune autre manufacture de l'Etat.
Vous savez qu'il y a parmi vous un grand nombre d'ouvriers et d'artisans qui n'ont pas de travail et sont dans l'impossibilité de nourrir leurs femmes et leurs enfants. Nous devrions avoir toute espèce de fabriques locales, les diriger nous-mêmes et nous soutenir les uns les autres. Nous envoyons des millions de piastres au Nord et à l'Ouest.
Je fais des chaussures depuis vingt-cinq ans.
Je signale le sujet à l'attention de la communauté. JOHN HANSEN,
20 août—6mois. Au No 35 de la rue du Canal.

Banque Nationale Mutuelle.—N'le-Orléans 19 août 1875.—Avis est donné que le capital de cette banque ayant été réduit à $300,000 par le nombre requis de votes d'actionnaires, conformément à la 13ème section du currency act, les anciens certificats sont appelés pour être remplacés par des certificats de nouvelles actions—certificats qui sont prêts et peuvent être délivrés.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
20 août—10t.

Au profit des inondés de France.
Grande Tombola tirée aux Fair Grounds le 22 août 1875.
LES personnes désireuses de contribuer par la donation de quelque objet à l'accroissement du fond de cette Tombola sont priées de faire la remise entre les mains de Mme C. Rouyer, 139 rue Chartres. J. DESCA,
19 août—3t Secrétaire.

Demande de Jardinier.
ON demande un JARDINIER âgé d'environ 40 ans et sans famille. S'adresser 44 rue St. Pierre, entre Chartres et Royale. Inutile de se présenter sans avoir de bonnes recommandations.
19août—6f

Banque Nationale Mutuelle—Nouvelle-Orléans, 17 août 1875—Aujourd'hui, à une séance régulière des Directeurs, Mr P. FOURCHY ayant donné sa démission comme président, Mr JOHN T. HARDIE, le vice-président, a été nommé président à sa place, et Mr A. W. BOSWORTH vice-président.
JOSEPH MITCHEL, caissier.
18 août—10t

Ecole Allemande-Américaine.
(Pour les filles et les garçons.)
AU No 88 DE LA RUE BOURGOGNE, entre les rues Conti et St-Louis.
LA quatrième session annuelle de cette école commencera le MERCREDI, 1er septembre. L'institution est divisée en trois départements—l'école préparatoire, l'école élémentaire ou la grammaire, et l'école supérieure. L'école préparatoire a deux divisions; l'école élémentaire se compose de trois classes (les filles et les garçons sont complètement séparés). L'école supérieure est exclusivement pour les garçons; l'anglais, l'allemand et le français, la tenue des livres, la géométrie, la géographie commerciale, l'histoire, la chimie, la minéralogie, le dessin, &c., y sont enseignés.
Le prix est de $1 à $3 par mois, suivant les classes. 18août—1m

Aux Habitants Sucriers, Raffineurs, Manufacturiers, &c.
Nlle-Orléans, 3 août 1875.
DES PROPOSITIONS CACHETÉES seront reçues jusqu'au SAMEDI 21 août inclusivement, pour l'achat, sans limite, par le plus fort enchérisseur, du tout ou partie des appareils, machines et appartenances de la Raffinerie de Sucre (ci-devant Fairbanks et Gilman), sise à l'intersection des rues Peters et Esteo, dans le 1er District de cette ville, et qui peuvent être examinés chaque jour (Dimanche excepté) de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

DESCRIPTION.
Rez-de-Chaussée.
Chambre No 2.—Quatre centrifuges sur plaque de fonte très épaisse; avec arbres de souche, bandes, réservoir, mélangeur et attaches contenues dans la dite chambre.
Chambre No 3.—Un réservoir en fer à mélasse, avec rideau.
Une pompe en cuivre "Blake No 2" avec connexion.
Une série d'arbres de souche et poulies.
Corridor.—Une pompe de "Knowles" avec connexion.
Chambre No 4.—Cinq filtres en fer, 10x4 pieds.
Une huche à filtrer en fer.
Deux citernes à sirop, en fer, chacune de la contenance de 1870 gallons.
Six appareils à filtrer patentés, en fer, avec connexions ; chaque appareil consiste d'un cylindre extérieur de 48 pouces de diamètre et d'un cylindre intérieur de 30 pouces de diamètre et a 24 pieds d'élévation, avec tête en fonte aux deux bouts; chaque appareil est supporté par quatre tiges à vis, et peut être disjoint et converti en citernes à filtrer de diverses longueurs, les cylindres étant en trois morceaux, reliés entr'eux par boulons ordinaires.
Une pompe en cuivre "Blake No 1."
Un élévateur en fer pour noir animal.
Chambre No 5.—Une machine à vapeur avec bouilloire, connexions, cheminée en tôle et braques.
Une pompe "Blake No 3."
Deux wagons pour noir animal.
Un fourneau à noir animal avec chauffoir auxiliaire et cornues presque neuves.
Cinquante baquets en fer pour noir animal.
Dans la cour.—Une pompe "Blake No 4."
Huit puits artésiens à tuyaux en fer de 1 1/2 et 2 pouces et d'une profondeur de 95 pieds; le tout se rattachant à une machine pneumatique de 4 sur 10 pieds et connectant avec les pompes.
Un condensateur en fer.
Une citerne en fer de 1600 gallons.
Une citerne en bois de 4000 gallons.
Chambre No 6.—Cinq citernes à mélasses, en fer, avec registre.
Une huche en bois à distribution.
Premier étage.
Chambre No 2—Un appareil à vieillir les vins et spiritueux—4 gallons.
Chambre No 4—Un mélangeur de sucre.
Quatre rafraichissoirs à sucre, en fer, de 900 gallons chaque.
Chambre No 5—Deux citernes à charger, en fer, "Junon" et "Minerve", 5 sur 10 pieds chaque.
Une chaudière à vapeur en cuivre, avec serpentin, déversoir (blow up) et connexions.
Une presse à filtrer, complète.
Un appareil pour raffiner les spiritueux "Vénus", avec connexions, et de la contenance de 350 gallons.
Un rafraichissoir à sucre, en bois doublé de cuivre, de la contenance de 1100 gallons.
Un mélangeur de mélasse, en fer, de 2000 gallons, avec un tuyau attenant.
Une série d'arbres de souche et poulies.
Chambre No 6.—Un rafraichissoir à sucre, en bois doublé de zinc, de la contenance de 4000 gallons.
Une huche en bois, avec 4 robinets.
Second étage.
Chambre No 1—Une chaudière à vide (vacuum pan) en cuivre avec machine à pomper, et connexions, de la capacité de 6500 lbs de sucre avec centrifuge par charge.—La chaudière est à double fond et a deux jeux de serpentins, le tout arrangé pour l'usage de la vapeur directement ou par exhaustion; avec une jauge à vide et deux jauges à vapeur et autres instruments complets, et avec un condensateur du dernier modèle et toutes connexions complètes.
Un lot de huches en bois.
Chambre No 2—Une citerne à charger, en fer, de la contenance de 1200 gallons.
Deux citerne à charger, en fer, de la contenance de 1,000 gallons chaque.
Deux grands déversoirs (blow-ups) en fer, de la contenance de 2,000 gallons chaque.
Un "Tinpee's" Elevateur patenté, à vapeur ou à bras, du dernier modèle.
Troisième Etage.
Quatre cuves neuves en bois, de la contenance de 4,000 gallons chaque, avec tuyaux en fer conduisant à et longeant la galerie et le corridor.
NOIR ANIMAL.—Environ la quantité de sept boucauts au rez-de-chaussée, et environ la quantité de cent vingt boucauts (dont on n'a pas fait usage depuis la dernière revivification) contenue dans les filtres et appareils à filtrer.
Une balance de "Forsythe".
Termes—Pour toute somme jusqu'à deux cents piastres, comptant. Pour toute somme au-dessus de $200, un quart comptant et trois quarts au terme du 15 janvier 1876, en billets ou traites des acquéreurs endossés ou acceptés à la satisfaction du vendeur, payables au domicile de Germania National Bank of New Orleans, portant intérêts huit pour cent par an, et portant privilège du vendeur.
Conditions—Les acquéreurs prendront livraison des articles tels qu'ils se trouvent et se comporteront sur les lieux, les feront enlever à leurs frais et risques et rempliront les trous faits par eux dans un délai n'excédant pas huit jours—à défaut de quoi, les articles seront revendus, à la folle enchère du comptant, pour compte des acquéreurs en retard.
Les soumissionnaires sont priés de mettre la suscription suivante sur la face ou le dos de leurs propositions cachetées:
"Enchère pour achat de machines."
Une offre SÉPARÉE devra être faite pour CHAQUE article, selon description ci-dessus donnée, et les propositions cachetées devront être adressées au soussigné, qui en fera l'ouverture, en présence des soumissionnaires, à midi, lundi, 23 août 1875, au local de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, No 102, rue du Canal.
4 août—au 21—V & C. M. MUSSON.

L'Huile de Sureté du Peuple.
Dépôt principal au No 15 de la rue Dauphine, Nlle-Orléans.
"Plus d'accident provenant de l'huile de charbon" si vous brulez l'huile de sureté du peuple. Il n'y a absolument aucun danger à l'employer et elle dure aussi longtemps qu'aucune des huiles légères appelées non explosible.
T. SEWELL, Propriétaire.
Lisez les certificats du Bureau de Santé.
Laboratoire du Bureau de Santé
Etat de la Louisiane,—No 159 de la rue du Canal,
Nlle-Orléans, 4 janvier 1874.
Au Dr C. B. White, président du Bureau de Santé.
Monsieur—L'échantillon d'huile que m'a remis Mr Thomas Sewell a un jet de lumière de 165 degrés Farenheit; il offre donc toutes les garanties nécessaires de sureté.
ALFRED W. PERRY, D. M.
Chimiste du Bureau de Santé.
Je certifie que le Dr Perry, a fait l'expérience et que sa déclaration est exacte.
C. B. WHITE, D. M.
Président du Bureau de Santé.
14 août—1m.

INSTITUT ST-CHARLES,
(Anciennement dirigé par Mme Macé-Lefranc.)
EXTERNAT ET PENSIONNAT DE DEMOISELLES SOUS LA DIRECTION DES DAMES OCTAVE LABRANCHE.
Mlle Octavie Labranche, Directrice.
Les classes recommenceront le 1er septembre 1875. 8 août—1m.

AVIS.
Mr Maurice Barnett
A L'HONNEUR de prévenir ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un bureau au No 38 Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville.
Il se chargera notamment de Prêts sur hypothèques; Achat et Vente de Propriétés, Locations, Collections, &c.
Le Paiement des Taxes arriérées sera l'objet d'une attention toute particulière et au taux le plus libéral. 8août—1m

Demande d'os.
NOUS achetons les OS aux prix les plus élevés du marché.
37 North Peters St.
BLOOD FERTILIZING WORKS.
23 juillet—1m

BOIS
DE Construction et de Charpente. Bois Bruts de toutes dimensions, de 6 à 14 piastres par mille pieds. Bois fin. Bois Blanchi de $12 50 à 22 50 par mille pieds, rendu.
NEVERS & HERY,
315, rue Julia, Nouveau Bassin.
MAISON FRANÇAISE.
10juil—1an

AVIS AU PUBLIC.
PAR acte passé pardevant Félix Ducasse, avocat-notaire à Aire, département des Landes, le 3 juillet 1875, et déposé en l'étude de Eusebe Bouny, notaire à la Nouvelle-Orléans, Mme Jeanne Améline Dufour, veuve de Mr Jean Cazaux, a révoqué la procuration qu'elle avait donnée suivant acte passé devant Mr Labayle et son collègue, notaires à Bordeaux, le 4 mai 1875, et par acte passé pardevant le dit Félix Ducasse, en date du 3 juillet 1875, déposé également en l'étude de E. Bouny, notaire à la Nouvelle-Orléans, la dite dame Jeanne Améline Dufour, veuve de Jean Cazaux, a constitué le soussigné son seul et unique mandataire.
12août—3f en 10j EMILE VINCENS.

CUNDURANGO BITTERS
De Maguire,
Le grand régulateur,
M. B. MORRISSON &CO., Agents,
Au coin des rues Magasins et Canal
27 juin—3m D.Mar.J.

ORDONNANCE GRATUITE
pour la guérison de la débilité nerveuse, de la faiblesse, de l'opimanie, de l'ivrognerie, des catarrhes, de l'ashme et de la consomption.
S'adresser au PROFESSEUR WIGGIN, de Charlestown, Mass.
Tout pharmacien peut exécuter l'ordonnance.
7juill—1an

Lager de la Nouvelle-Orléans.
CASPAR LUSSE,
Aux Nos 476 & 478 de la rue de Chartres.
ANNONCE aux propriétaires de salons et au public qu'ayant achevé son immense appareil pour la fabrication du LAGER BEER, il est prêt à vendre, à meilleur marché que ne se vendent les autres marques, de la bière faite ici et qui égale toutes celles qui se fabriquent aux Etats-Unis. 12juin—6m

Taxes de dessèchement.
TOUS les paiements de taxes de dessèchement (drainage), à un escompte, doivent être faits par l'entremise du soussigné qui, SEUL, a le CONTROLE des mandats de dessèchement. Une demande qui lui serait adressée directement garantirait conséquemment à l'acheteur les taux les plus bas.
JAMES B. GUTHRIE, agent.
8mai—6m Au No 132 de la rue Gravier.

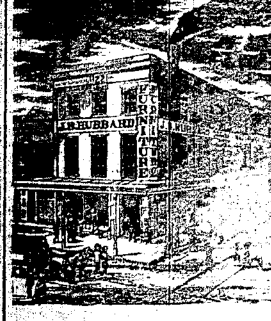

VENTE
POUR ÉCOULER
LE
STOCK

Excellents Marchés
CHEZ
Jos. B. Hubbard
MARCHAND
DE
MEUBLES
Au No 122, rue des Remparts.

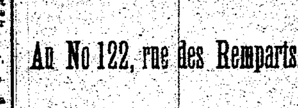

Bois de lit Victoria, doubles, noyer massif, bien faits et finis, à $30.
Il lui reste quelques-uns de ces meubles de salon économiques.

ATTENTION !!!
Les prix sont plus modiques que jamais,
AU MAGASIN DE
JOSEPH B. HUBBARD.
Coin Remparts et Perdido.

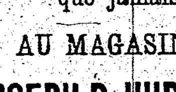

Armoires portatives, en noyer, à $15 seulement,
Matelas à ressorts, admirablement faits,
Echelles doubles,
Porte-linge.
Quelques meubles de chambres à coucher, en acajou et en bois de rose, à bas prix.
Bureaux en noyer, à glaces, à $12 seulement.
Meubles de salle à manger.
Meubles de bureaux et de bibliothèques.
Matelas, plumes,
Miroirs,
Armoires à glaces,
CHEZ
JOSEPH B. HUBBARD
Au No 122 rue des Remparts,
Côté Sud.

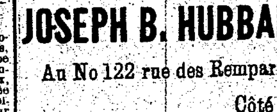

ECOUTEZ !!! ECOUTEZ !!!
Chaises cottage, en noyer, à $18 seulement la douzaine.
ET TOUT LE RESTE EN PROPORTION.
Voici le moment d'acheter à bon marché; aussi faut-il que vous vous adressiez à
JOS. B. HUBBARD,
Au coin des rues Remparts et Perdido.

H. CLOSTERMANN & BAYLE
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES,
40, RUE DE CHARTRES, Entre BIENVILLE & DOUANE.
LA maison la plus ancienne dans cette branche d'affaires. Son crédit et sa réputation en Europe et aux Etats-Unis la mettent à même de défier toute concurrence loyale. Un des associés établi en Europe, s'occupe exclusivement des achats de la maison. 11 août—1an.

Vor. MAIGNAN
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT,
Des VINS FINS de A. de LUZE & fils, et LARRONDE frères.
Des COGNACS VINEYARD PROPRIETORS, GAUTIER Frères, SUTTON, et GOLDENBURG Importateur des EAUX-DE-VIE CASTILLON & Cie., des SHERRY et BURGUNDY PORT de PAUL EMILE THOMAS, B. REIG, MARIGO & Cie., des SARDINES GILLET; du GENIÈVRE La CLOCHE; de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, FRUITS, CONSERVES, etc., etc., etc.
23 et 25 - - - - Rue Bienville - - - - 23 et 25
27 déc—1an NOUVELLE-ORLEANS.

CIGARES, CIGARES
Faits par Millions
No 71, RUE DE CHARTRES.
J'annonce respectueusement au public et au commerce en général que je viens d'ajouter à ma fabrication de CIGARES bon marché du pays, la fabrication d'un excellent CIGARE MELÉ, de la Havane, d'un arôme et d'un goût exquis, que je vendrai exclusivement sous une nouvelle marque, LA HERMOSA, et dans des boîtes d'une forme spéciale, contenant chacune 50 cigares.
Boîtes au détail à TROIS DOLLARS. Réductions libérales aux acheteurs en gros.
F. HAEHNEL.
28 mars—6m

J. P. SARRAZIN,
Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.
Tabac à fumer, tabac à chiquer, tabac à priser, cigares et pipes de toute espèce.
Perrique fin à fumer et à chiquer, en carottes de 1, 2 et 3 1-2 livres; articles fantaisie de tous genres pour fumeurs.
Reçu par les derniers arrivages, un bel assortiment de pipes, porte-cigares et porte-cigarettes écume du dernier genre.
Aux Nos 81 & 83 de la rue de Chartres, coin Conti, No 65 de la rue Poydras, coin Tchoupitoulas
Propriétaire de la fabrique de cigares de Jos. Queyrou, No 69 de la rue Conti.
29 nov—1an NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

MANUFACTURE DE CIGARES.
A. SUAREZ FERNANDEZ,
informe le public que sa manufacture est située au No 113 de la RUE ROYALE, EN FACE DE LA MAISON D'ETAT,
Où il continuera à fabriquer les meilleurs CIGARES de tabac de la Havane pur ou du pays. Attaché à sa manufacture, il a un DEPARTEMENT DE DETAIL où il vend ses cigares en quantités à la convenance des acheteurs et à des prix de gros. Ceux qui désirent de bons cigares à bon marché devront visiter son magasin. 31mars—

H. J. RIVET,
PHARMACIEN DROGUISTE,
SUCCESSEUR DE
E. MONTEUSE & CO.,
a constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, ARTICLES DE TEINTURERIE, PARFUMERIE, BANDAGES, MÉDICAMENTS PATENTÉS, Français, Anglais et Américains, EAUX MINÉRALES, naturelles et factices.
Les meilleurs SIROPS sont livrés au public avec du SODA WATER glacé, aussi, EAUX DE VICHY et de BETHESDA glacées.
Le plus grand soin est donné à l'exécution des formules de MM. les médecins.
Agent pour le TEXAS COTTON WORM DESTROYER
Dépôt central des célèbres BITTERS DE A. A. PEYCHAUD.
58 RUE DE CHARTRES,
COIN BIENVILLE.
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Dr. ALFRED MERCIER,
CONSULTATIONS tous les jours, de 10 heures à midi, 220 rue Girod, entre Baronne et Dryades.
Résidence: 238 rue des Magasins encoignure Povfarré. 25 avril

MEUBLES! MEUBLES!
Vente pour liquidation.

CHARLES RAYMOND, Marchand de Meubles, au No 51 rue Royale, coin Bienville, Nouvelle-Orléans, étant obligé de se retirer des affaires pour cause de santé, OFFRE D'VENDRE SON STOCK DE MEUBLES EN GROS OU EN DETAIL à des prix très modérés.
Il a en magasin de très jolis sets de Chambre à Coucher, sets de Salon et ameublements de salle à manger en
BOIS de ROSE,
BOIS d'ACAJOU,
BOIS de NOYER,
BOIS de CHÊNE et en
BOIS d'IMITATIONS.
Aussi, un joli assortiment de Meubles Ordinaires qu'il vendra aux prix les plus réduits.
Ceux qui désirent se meubler peuvent venir au No 51 rue Royale, coin Bienville, où ils verront ce stock et seront convaincus que les prix sont très réduits et raisonnables. 11 août—6m

Avis de société.
MON fils, A. RINGGOLD BROUSSEAU, a un intérêt dans mes affaires depuis le 1er mai 1875. Le nom de la maison sera, dorénavant, A. Brousseau & Son.
A. BROUSSEAU.
11 août 1875. 12août—1m

Mme Vve FERARI,
ACCOUCHEUSE,
Reçue par la Faculté de Paris.
INFORME les Dames qu'elle continue à donner ses soins à la pratique des accouchements et traitement des maladies. Consultations tous les jours, à midi, en son domicile rue d'Orléans 103. On prend des pensionnaires à prix modérés.
8 août—6 m—D Mar J

Nouvelle Galerie Photographique,
181 rue du Canal, entre Bourgogne et Dauphine.
CASANOVA,
Peintre en Portraits et Photographe de Paris; garantit au public des Portraits de parfait ordre. 1er août—1m.

Restaurants, Hôtels, &c.
M. JEAN MAILLHO,
Propriétaire du Restaurant de Toutes Saisons.
PRÉVIENT ses amis de la ville et de la campagne, ainsi que le public en général, qu'il a pris le Restaurant de Toutes Saisons au No 155 de la rue Chartres, près Jefferson. Il informe en outre ses amis qu'il a des salons particuliers au premier et des chambres meublées à louer à la semaine ou au mois. Les personnes de la ville et de la campagne y trouveront tout le confort désirable. 2juil—3m

HOTEL DE L'EUROPE,
A Biloxi.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il vient de réparer son établissement et qu'on y trouvera à des prix modérés, tout le confort désirable. Il se recommande aux voyageurs et aux touristes de la Nouvelle-Orléans.
27 mai—3m

Restaurant des Quatre-Saisons.
MR JOHN BOSIO, propriétaire du Restaurant des Quatre-Saisons, prévient ses amis de la ville et de la campagne, ainsi que le public en général, qu'il a transféré son restaurant du No 155 de la rue de Chartres au No 111 de la même rue, entre St-Louis et Conti. Il profite de cette occasion pour remercier le public et sollicite en même temps la continuation de son bienveillant patronage. Il informe en outre qu'il a des salons particuliers au premier, et des chambres meublées à louer à la semaine ou au mois. Les personnes de la ville et de la campagne y trouveront tout le confort désirable. Le restaurant sera ouvert jusqu'à minuit. 10janv—1an

Commercial Restaurant,
107......Rue de la Douane......107
MM. GERMAIN & AUGUSTE,
PROPRIÉTAIRES.
ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois, à prix réduits.
Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
4oct—1an

Propriétés à vendre et à louer
A louer
LA MAISON EN BRIQUES située à l'encoignure Remparts et St-Philippe, très bien placée pour une Grocerie ou un Café. Prix raisonnable à un bon locataire.
S'adresser à WIDOW B. RIEHL & CO.,
10août—12 No 91 Old Levee Street.

Magasins à Louer.
A louer à bon marché, les magasins à trois étages suivants:
1°. Le magasin No 48 rue de Chartres, entre Douane et Bienville.
2°. Le magasin No 23 rue Conti, entre Levée et Chartres. Possession immédiate. S'adresser à J. TURCOTTE,
No 158 rue du Canal, coin Baronne.
Nouvelle-Orléans, 5 Août 1875. 6août—1m

A vendre.
A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Remparts:
Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.
Planches pour plafond (sceiling) à $13 00, les mille pieds, livré.
R. W. Boards à $12 00 les mille pieds, livré.
Conditions—Comptant. NICHOLAS CONNELL.
14juin—1an DMarJ

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 20 AOUT,—CLASSE No 198.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me	15me
30	48	40	36	58	65	11	62	22	49	46	—	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature
Ce 20 août 1875
H. PERALTA,
ADAM GIFFEN.
Commissaires.
☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

L. C. ARNY,
A l'ancien établissement
Pour la mise en bouteille,
Nos 26, 28 et 30 de la rue Bienville,
(ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)
OFFRE à vendre, en bouteille,
ALE, PORTER
LAGER DE ST-LOUIS,
CIDRE & ALE AU GINGEMBRE,
VICHY, KISSINGEN et
CONGRESS WATERS.
Ale draught de Philadelphie, de WM. MASSEY & CO—une spécialité.
Ale et Porter en barriques, pour les metteurs en bouteilles; ale, porter et cidre en baril, pour les familles. Fournitures pour la mise en bouteille; outils, bouchons, fil d'archal, étiquette aux plus bas prix. 7août—1an

L. GIROT,
Tailleur et Marchand de Linge fait.
AU No 11 DE LA RUE DU CAMP.
Informe sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un assortiment de marchandises du meilleur goût et de première qualité.
Chacun est invité à venir faire son choix pour le printemps et l'été. On trouve tous les avantages dans l'établissement de M. GIROT: belle étoffe, coupe élégante et prix réduits pour du comptant. M. Girot lui-même coupe toute sa commande et garantit tout ce qu'il entreprend.
Son stock d'habillements confectionnés est aussi fort remarquable et il est offert à des prix selon le temps. —1an

Maison établie en 1857.
G. PITARD,
Importateur et marchand de
QUINCAILLERIE,
GRILLES pour cheminées, (GRATES,) PEINTURES, HUILES, VERNIS, VITRES PAPIERS PEINTS, &c.
221 & 223....rue du Canal....221 & 223
entre Remparts et Bassin.
Autrefois au No 349 rue Commune.
20 mai—3m MAIP

Dépôt de machines à coudre à vapeur de GREGG.
Et Emporium de la mode pour le Sud
154 RUE DU CANAL.
VENTE, achat, échange et réparation de toute espèce de machines à coudre. Elles également louées à raison de $1 par semaine, cet argent compte plus tard dans le prix d'achat quand on se décide à en prendre de quelque système que ce soit. Venez chez nous ou dites nous de passer chez vous. Notre dépôt est dans la partie la plus belle de la rue du Canal: tout le monde vous l'indiquera. 27fév—1an

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR.
No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53
(Encoignure Bienville.)
Manufacture à vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et importateur de :
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.
12 déc—1an Nouvelle-Orléans.

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché.
Le Pontchartrain Cheap Store,
Tenu par
J. A LACROIX,
Au coin des rues Français et Victoire.
BOTTES ET SOULIERS
de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.
On trouvera toujours chez moi, un assortiment complet d'articles de premier ordre offerts à des prix qui défient la concurrence.
Les acheteurs sont priés de venir examiner mon stock avant de faire leurs achats ailleurs.
Ma devise est :
Ventes rapides et légers bénéfices.

JOS. DAVID,
127 Vieille Levée ou Decatur,
NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE.
REÇOIT des consignations de Sucre, Coton, Riz, et etc.
En main un assortiment général de Groceries Vins, Liqueurs, etc., etc. Avances libérales faites sur toute consigna[illegible]

Bureau de Prêt du Peuple.
Coin Royale et Conti.
Entrée privée, 62 rue Conti.
PRETS libéraux faits sur dépôts de Diamants, de Montres, de Bijoux et de toute espèce d'articles. 27juin—6m